



32 Rue du Général Leclerc
88500 MIRECOURT
Tél. : 07.77.81.24.85
animations@mirecourt.fr

VILLAGE DE NOËL

13 Décembre 2026

A renvoyer par mail (animations@mirecourt.fr) accompagné des pièces justificatives

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN QUALITE DE COMMERCANT ET ARTISAN

PERSONNE PHYSIQUE	
NOM :	Prénom :
ADRESSE :	
CODE POSTAL	LOCALITE :
TEL :	Email :
PERSONNE MORALE	
DENOMINATION DE LA SOCIETE :	
FORME JURIDIQUE :	
SIEGE SOCIAL :	
REPRESENTANT LEGAL :	
NOM :	Prénoms :
QUALITE :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	LOCALITE :
TEL :	Email :

NATURE DE LA MARCHANDISE (liste exhaustive) :

.....
.....

METRAGE SOLLICITE:..... mètres

SOUHAITEZ-VOUS UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE ? : ☐ oui ☐ non

TYPE D'ETAL : ☐ un étalage ☐ un camion ☐ autre :.....

STATUT : ☐ commerçant non sédentaire ☐ artiste libre
☐ Producteur ☐ autre :.....

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à m'y conformer.

Fait àle

Signature

RENSEIGNEMENTS
Date : le dimanche 13 Décembre 2026
Horaires : 10h à 18h
Lieu : place de Gaulle
Tarifs : gratuit

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE
▶ Photocopie de la carte d'identité recto-verso ▶ un extrait de votre inscription au registre du commerce ou des métiers (Kbis de moins de 6 mois) ▶ une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Information des personnes – Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Responsable du traitement

Ville de Mirecourt – 32 rue du Général Leclerc, 88500 Mirecourt. Contact : animations@mirecourt.fr.

Pourquoi ces données sont-elles demandées ?

Les informations recueillies dans ce formulaire sont utilisées pour instruire les demandes d'inscription au Village de Noël du 13 décembre 2026, organiser l'accueil des exposants, vérifier l'adéquation des activités et marchandises proposées avec l'événement, gérer les besoins matériels (notamment le branchement électrique) et assurer le suivi administratif de la participation.

Base légale

La base légale du traitement doit être précisée et validée par la Ville avant diffusion du formulaire, au regard du cadre juridique retenu pour l'organisation de cet événement (notamment mission d'intérêt public ou mesures précontractuelles/contractuelles, selon le cas).

Données demandées et caractère obligatoire

Les champs nécessaires à l'examen de la demande et à l'organisation de l'événement sont à renseigner. Les coordonnées servent à contacter le demandeur au sujet de son inscription. Ne transmettez pas d'informations personnelles qui ne sont pas demandées et ne sont pas nécessaires à l'instruction.

Destinataires

Les données sont accessibles uniquement aux agents habilités de la Ville de Mirecourt et, si nécessaire, aux personnes ou organismes habilités intervenant dans l'instruction ou l'organisation de l'événement, dans la limite de leurs missions.

Durée de conservation

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'instruction et à la gestion de l'événement, puis archivées ou supprimées conformément aux règles applicables aux archives publiques et au calendrier de conservation de la Ville. La durée précise doit être confirmée par le service compétent et le délégué à la protection des données (DPO) avant publication.

Vos droits et contact

Dans les conditions prévues par la réglementation, vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification, la limitation du traitement et, lorsque ce droit s'applique, leur effacement ou vous opposer au traitement. Pour exercer vos droits, contactez la Ville à animations@mirecourt.fr ou adressez-vous au délégué à la protection des données de la collectivité : [coordonnées du DPO à compléter].

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr.

Pièces justificatives – principe de minimisation

Ne demandez et ne conservez une copie d'un document d'identité que si cette copie est strictement nécessaire et justifiée pour l'instruction de la demande. Si une simple vérification de l'identité suffit, privilégiez cette vérification sans conserver de photocopie. Les justificatifs demandés doivent être limités à ceux nécessaires à l'inscription.

À vérifier avant diffusion (à retirer de la version publique)

La Ville doit confirmer la base légale, la durée de conservation et les coordonnées du DPO. Vérifier également la nécessité de demander une photocopie recto-verso de la carte d'identité : à défaut de justification précise, remplacer cette exigence par une vérification d'identité sans conservation de copie.